

POUR UN NOUVEAU PACTE SOCIAL



L'Institut des Français
de l'Étranger

le meilleur du monde pour inspirer la France

Passer de la dépendance passive
à la solidarité active
via la responsabilisation citoyenne.

Par Marc Le Chevallier

Sous la direction de Pierre-Jean Doriel





L'Institut des Français de l'Etranger

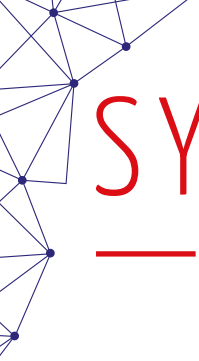
le meilleur du monde pour inspirer la France



L'Institut des Français de l'Étranger est un think tank créé en 2024 à l'initiative de Geoffroy Bunetel et Martin Tronquit, expatriés depuis de nombreuses années. Inspiré et aidé par les Français installés dans de nombreux pays, l'IFE, non seulement analyse et diffuse les meilleures pratiques des politiques publiques pratiquées à l'étranger, mais cherche à stimuler et diffuser l'apport de nos communautés expatriées.

L'IFE se propose d'apporter le meilleur du monde pour inspirer la France.

Directeur général : Pierre-Jean Doriel



SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

De la dépendance passive à la solidarité active :

pour un pacte social fondé
sur la responsabilisation

La solidarité est un des piliers essentiels du contrat social en France. Depuis des décennies, les Français acceptent une fiscalité lourde pour financer l'un des systèmes sociaux les plus redistributifs au monde. Mais ce modèle est aujourd'hui à bout de souffle. Il repose désormais sur un État guichet qui, loin de restaurer l'autonomie des citoyens, les enferme dans des cycles de dépendance.

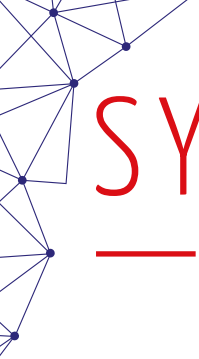
Le prix est tout autant financier que moral : un déficit public annoncé à 5,8% du PIB en 2024, et des millions de Français maintenus dans une précarité chronique. Si la solidarité reste une valeur cardinale, il devient urgent de la repenser pour en finir avec une mécanique qui fragilise au lieu d'émanciper.

UNE AUTRE VOIE EST POSSIBLE.

Ce rapport s'inspire de trois pays aux traditions politiques et sociales différentes — Royaume-Uni, Pays-Bas, Danemark — pour proposer une solidarité active, fondée sur la responsabilisation, à trois niveaux : **individu, collectif, administration locale**.

1. RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE : autonomiser plutôt qu'assister

Accompagner chaque citoyen vers l'autonomie exige de lier étroitement droits et devoirs. Au Danemark, le modèle de "flexisécurité" combine aides et obligations : en échange d'aides généreuses, les bénéficiaires doivent s'impliquer activement dans la recherche d'emploi (participation obligatoire à des formations, candidatures hebdomadaires). Aux Pays-Bas, certaines aides sociales sont conditionnées à des activités bénévoles. Résultat : 92% des chômeurs se sentent de nouveau utiles à la société, 56% retrouvent confiance en eux.



SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

2. RESPONSABILITÉ COLLECTIVE : redonner du pouvoir à la société civile

La responsabilisation individuelle ne signifie pas individualisation du modèle social. C'est justement l'inverse : un citoyen ne peut être responsabilisé que s'il est entouré, soutenu, et acteur d'un cadre social et collectif. Aux Pays-Bas, le modèle Buurtzorg ("soins de quartier") montre la voie : de petites équipes d'infirmiers travaillent main dans la main avec les familles et la société civile locale pour qu'ils puissent prendre en charge les patients de manière autonome. Bilan : 30% de satisfaction en plus, et une durée moyenne de soins réduite de deux mois.

3. RESPONSABILITÉ DE L'ADMINISTRATION LOCALE : renforcer les institutions locales pour mieux agir

Responsabiliser les citoyens passe aussi par des collectivités locales fortes. Dans les trois pays étudiés, la majorité des compétences sociales est décentralisée. Au Royaume-Uni, des réformes permettent désormais aux agents publics de passer 80% de leur temps au contact direct des citoyens, contre 20% aux tâches administratives — un renversement total par rapport à l'ancien modèle bureaucratique.

VERS UNE SOLIDARITÉ ACTIVE : NOTRE PROPOSITION POUR CHANGER DE PARADIGME.

Le modèle que nous proposons ne remet pas en cause la solidarité ; il rompt avec une solidarité captée par un État centralisé et devenu dans certains cas inefficaces. Il s'agit de construire un État partenaire, qui fait confiance aux citoyens au lieu de décider à leur place.

Parmi les mesures concrètes que nous proposons :

- **Responsabilité individuelle** : imposer des heures de formation ou de bénévolat aux demandeurs d'emploi (15 à 25 heures par semaine).
- **Responsabilité collective** : imposer un principe de "décentralisation par défaut" pour les services publics, selon lequel les services doivent justifier pourquoi certaines activités ne peuvent pas être directement confiées à la société civile et des associations locales.
- **Responsabilité de l'administration locale** : transférer les compétences sociales aux collectivités, et appliquer le principe du "80/20" pour les agents de terrain (80% au service du public, 20% de tâches administratives).

Face aux défis économiques et sociaux, il est temps pour la France de renouer avec l'esprit authentique de solidarité : celui qui responsabilise, qui fait confiance, et qui donne aux citoyens les moyens d'être pleinement acteurs du bien commun.





Devons-nous considérer notre modèle social comme définitivement dépassé ?

Cette « petite musique » revient de plus en plus souvent dans les débats publics. Et pourtant, au-delà de ses travers bien connus, il demeure un des systèmes les plus aboutis de la planète, un modèle pour beaucoup, qui d'ailleurs est assez régulièrement villipendé pour son côté « attractif ».

Plutôt que de le remettre en cause, n'est-il pas plus judicieux d'analyser les solutions qui lui permettraient d'évoluer tout en gardant ses fondamentaux ?

Ne nous voilons pas la face, le modèle social français est en crise. Malgré des dépenses sociales représentant 31,6 % du PIB, plaçant ainsi la France en première position parmi les pays de l'OCDE, le déficit financier des différentes institutions sociales ne cesse de s'accroître¹.

Plus grave encore, le déficit public a atteint 5,8% du PIB en 2024, affaiblissant la capacité de l'Etat à soutenir ces institutions. Cette crise ne se cantonne pas qu'à la France – la plupart des systèmes sociaux européens sont ou ont été en difficulté. Cependant, la France semble en retrait par rapport aux autres pays en termes de coût et d'efficacité. Depuis 1980, les dépenses sociales françaises ont augmenté plus rapidement que dans les autres pays de l'OCDE, passant de 20% à 31,6 % du PIB, contre une moyenne OCDE passée de 14,4% à 22%².

Nous étions déjà largement plus dispendieux que nos pairs et cet écart n'a fait que s'accroître !

Pourtant, malgré cette priorité budgétaire, la France ne se classe qu'en moyenne position selon divers indicateurs sociaux, semblant ainsi « faire moins bien avec plus ».

Trois pays – les Pays-Bas, le Royaume-Uni et le Danemark – tentent, afin d'améliorer le “retour sur investissement social” de leurs dépenses, une approche mettant le citoyen et les collectivités locales, plutôt que l'administration centrale, au centre des décisions. ces pays ont investi dans la responsabilisation pour rendre plus efficaces leurs modèles sociaux.

¹ Données OCDE préciser pour quel pays, voir [ici](#).

² Données OCDE, voir [ici](#).



SOMMAIRE

- 1 — DES RÉSULTATS VISIBLES
DANS LES INDICATEURS DE PERFORMANCE
- 2 — LE CAS BRITANNIQUE
- 3 — LE CAS HOLLANDAIS
LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE
AU CŒUR DU MODÈLE SOCIAL
- 4 — LE CAS DANOIS
UNE RÉFORME EN PROFONDEUR DE L'ÉTAT PROVIDENCE
- 5 — CONCLUSION
- 6 — ANNEXES



1

DES RÉSULTATS
VISIBLES
dans les indicateurs
de performance



DES RÉSULTATS VISIBLES

DANS LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.

Les réformes menées par ces trois pays semblent, à différents degrés, avoir porté leurs fruits. Comme nous le montrent les tableaux et graphiques ci-dessous, sur la plupart des indicateurs politiques, la France est en queue de peloton. Par exemple, malgré des dépenses sociales bien plus élevées, le *graphique 1* montre que la confiance à l'égard de l'État est plus basse en France (28%, contre 48/49% au Danemark et aux Pays-Bas, et 35% au Royaume-Uni). Cela peut s'expliquer par l'insatisfaction à l'égard des services publics (notamment les services administratifs et de santé) en France par rapport aux trois autres pays.

— LES DÉPENSES SOCIALES³ (EN % DU PIB)

		1980	2010	2022
	FRANCE	20.1%	31 %	31.6%
	DANEMARK	20.3%	29.9%	26.2%
	ROYAUME-UNI	15.6%	23.1%	22.1%
	PAYS-BAS	23%	17.5%	18.7%

— LE TAUX D'EMPLOI⁴

		2003	2013	2023
	FRANCE	64.4%	64.4%	68.5%
	DANEMARK	72.8%	71.6%	75.1%
	ROYAUME-UNI	75.1%	70.8%	76.6%
	PAYS-BAS	73.7%	75.1%	82.2%

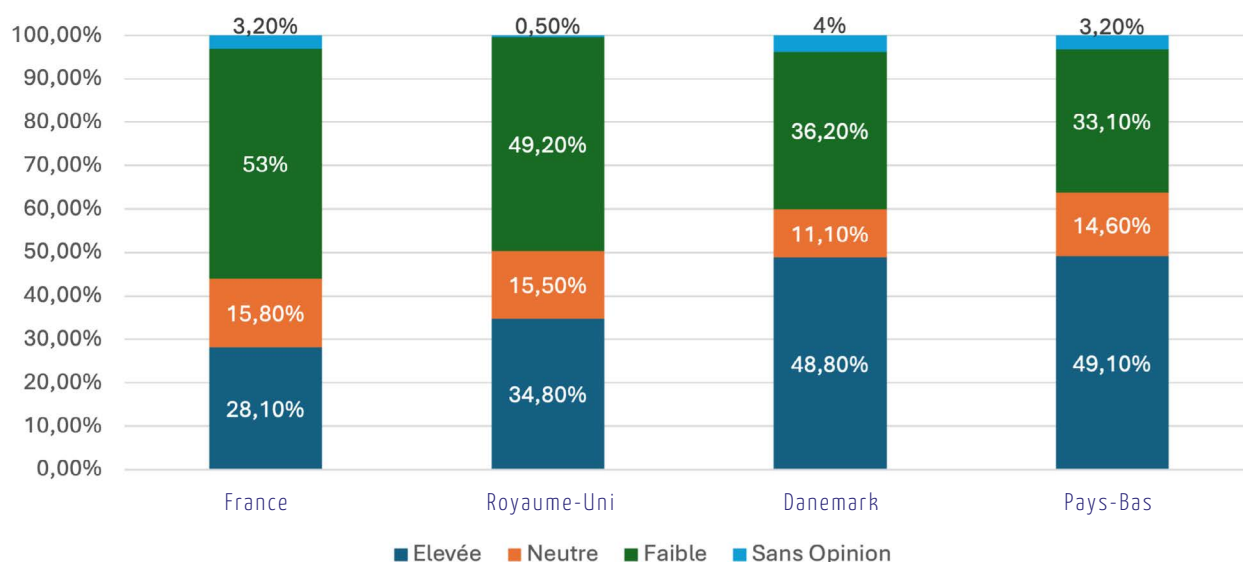
³ Données OCDE, voir [ici](#).

⁴ Données OCDE, voir [ici](#).

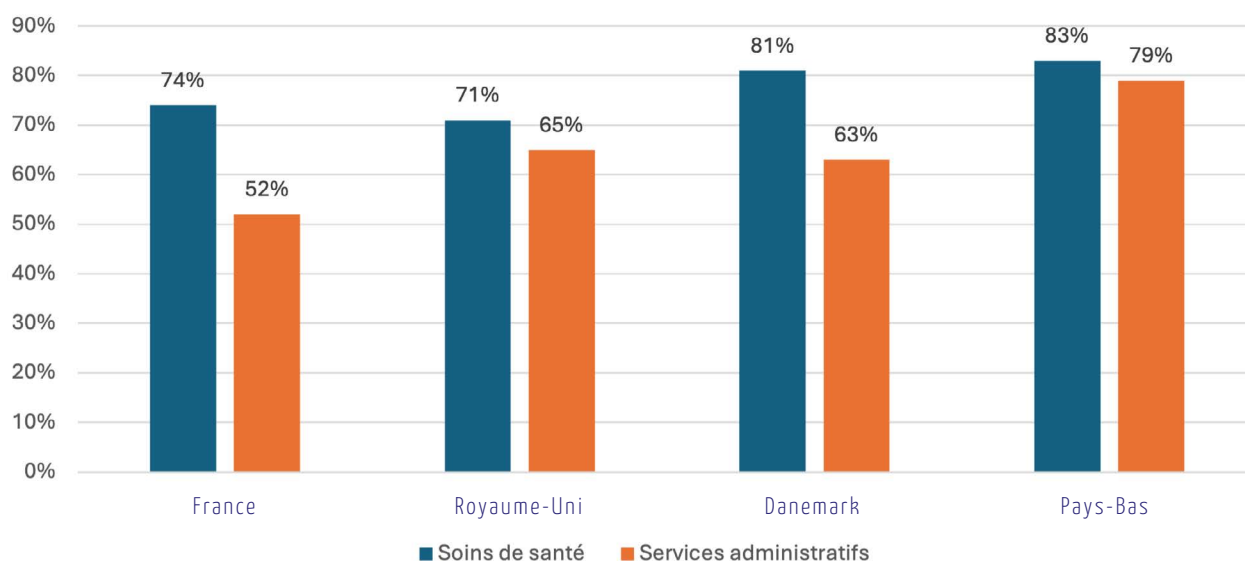
DES RÉSULTATS VISIBLES

DANS LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.

— CONFIANCE À L'ÉGARD DE L'ADMINISTRATION NATIONALE, 2021⁵

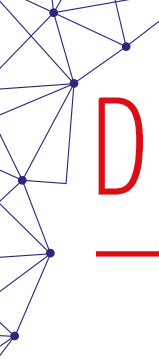


— SATISFACTION DES CITOYENS À L'ÉGARD DES SERVICES PUBLICS (SOINS DE SANTÉ ET SERVICES ADMINISTRATIFS)⁶



⁵ OCDE, « Panorama des administrations publiques », juin 2023, voir [ici](#).

⁶ Idem.



DES RÉSULTATS VISIBLES

DANS LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.

Façonnés par leur histoire politique et culturelle singulière, les modèles sociaux des trois pays sont loin d'être identiques. Les réformes du système social introduites par chaque pays depuis trente à quarante ans doivent être comprises dans leur contexte national. Cependant, on peut constater que ces réformes semblent poursuivre une dynamique similaire, s'appuyant sur une logique de responsabilisation poursuivie de manière exhaustive et que l'on peut décliner en trois dimensions :

1. RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE

Renforcer les capacités des individus pour qu'ils deviennent autonomes, autosuffisants et conscients de leurs devoirs, tant envers eux-mêmes qu'envers la société. Il s'agit de les encourager à participer activement à leur propre insertion sociale et professionnelle, en respectant un équilibre entre droits et devoirs.

2. RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

Donner aux différentes composantes de la société civile - entendue ici comme les familles, les communautés locales, les associations citoyennes, les syndicats, etc - les moyens d'agir de manière autonome et solidaire. Il est important de préciser que, par 'société civile', nous excluons les entreprises et les collectivités territoriales. La responsabilité collective repose sur l'idée que ces unités sociales peuvent jouer un rôle actif dans l'amélioration des conditions de vie, tout en renforçant les liens sociaux à l'échelon local.

3. RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS LOCAUX

Renforcer les capacités des collectivités et des fonctionnaires de terrain pour qu'ils puissent être autonomes et répondre efficacement aux besoins spécifiques de leur population. Cela inclut l'élaboration de relations directes et de confiance avec les citoyens, ainsi que le développement de solutions innovantes adaptées au contexte local.

Malgré des initiatives plurielles et enracinées dans un contexte local, ces trois dimensions reflètent la majorité des réformes responsabilisantes entreprises par les trois pays.

Leur objectif ultime : sortir les bénéficiaires d'aides sociales de leur situation de dépendance à l'Etat redistributif, en les accompagnant dans une démarche pro-active.



DES RÉSULTATS VISIBLES

DANS LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.

CONTRE LA RESPONSABILISATION, LA DÉPENDANCE COMME MODÈLE DOMINANT EN FRANCE.

A l'inverse, force est de constater que le modèle social français maintient les bénéficiaires dans des cycles de dépendance sans réelle perspective d'autonomie. En 2019, les dépenses d'assurance chômage s'élevaient à 41,1 milliards d'euros, soit 1,7 % du PIB, pour 2,6 millions de bénéficiaires⁷. À titre de comparaison, la moyenne de l'OCDE est de 0,6 %. La France reste, par exemple, l'un des rares pays en Europe à ne pas sanctionner le premier refus, sans justification, d'un chômeur face à une offre d'emploi ou de formation convenable⁸. Il n'est donc pas surprenant que 65 % des Français estiment que le système social encourage l'assistanat⁹. Cette perception est corroborée par plusieurs indicateurs : le taux d'emploi en France, à 68.5%, est inférieur à la moyenne de l'OCDE (70%) et nettement en dessous de celui des pays comparativement développés, comme l'Allemagne (77.2 %) et la Suède (77,4 %) ¹⁰.

L'analyse internationale démontre ainsi que cette crise du modèle social français résulte de choix politiques et n'a rien d'inévitable. En étudiant d'autres pays, notre étude cherche à dépasser les fatalismes pour encourager des réformes profondes de notre système social. Elle prouve qu'il est possible d'allier le principe fondamental de notre modèle social – la solidarité – à une dynamique de responsabilisation, permettant ainsi à des millions de personnes de sortir des cycles de dépendance.

⁷ IFRAP, Société civile, « Pour le travail, contre l'assistanat : les solutions », n°145, février 2023, voir [ici](#).

⁸ Ibid.

⁹ Elabe, octobre 2022, voir [ici](#).

¹⁰ Données OCDE, voir [ici](#).



2

LE CAS BRITANNIQUE

LE CAS BRITANNIQUE

1. DES FRANÇAIS DU ROYAUME-UNI SATISFAITS DU MODÈLE DE RESPONSABILITÉ PROMU AU SEIN DE L'ÉTAT-PROVIDENCE

Pierre-Thomas E., Londres

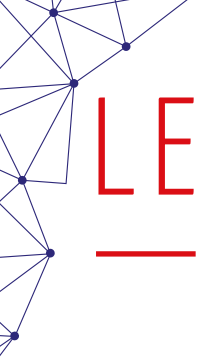
On propose ici un résumé d'un témoignage long, dont la version intégrale est disponible en annexe.



Visuel utilisé par David Cameron lors de la campagne de 2010, promouvant une « Big Society », opposée au « tout-État » (« Big Government »).

« La Big Society a été une initiative intéressante de la part de David Cameron (en proposant un modèle alternatif au « tout-État » de la gauche et au « tout-Marché » de la droite). Néanmoins, sa mise en œuvre s'est rapidement calquée sur des réflexes libéraux classiques, à savoir faire des économies sans nécessairement améliorer significativement la qualité des services publics. J'ai l'impression que cette proposition de « troisième voie » est devenue le paravent de politiques austéritaires. Mais l'idée de départ est intéressante, notamment si l'on songe au succès des initiatives « Big Local », bien qu'elles n'aient pas suffi à endiguer une précarisation massive de certains quartiers.

La responsabilisation du citoyen me semble une bonne chose, elle est en effet plus présente ici qu'en France. Il y a cette idée que ce que l'individu et le collectif peuvent produire de mieux nécessite une prise de conscience de la capacité d'action de chacun : il faut fournir une certaine activité pour obtenir certains biens et, parallèlement, quelque chose comme un rejet de l'oisiveté ou d'une posture « attentiste ». La qualité des services publics et plus largement de la vie sociale est déterminée par l'activité des citoyens. Il ne s'agit donc pas pour l'État de se retirer en abandonnant une partie de la population à son sort mais de les aiguiller dans la prise en main de leurs propres ressources : c'est le but du programme Big Local. On remarque aussi une culture du bénévolat plus présente. ...

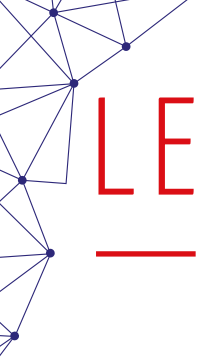


LE CAS BRITANNIQUE

... Quant à la relation entre citoyen et administration, on peut craindre la confusion entre proximité et apaisement, par exemple lorsque des services trop décentralisés risquent d'augmenter le risque de connivence, ou de complaisance, avec la délinquance locale. Donc le modèle républicain français a aussi du bon : sa rigidité peut avoir quelque chose de « plus intransigeant ». Néanmoins j'insiste sur les aspects positifs des initiatives « Big Local » qui ont multiplié les opportunités à l'adresse de publics vulnérables. »

Radia A., Londres

« Je constate, de manière frappante, un changement de modèle et la recherche d'une structure mixte, qui emprunte à la fois à l'État très interventionniste de l'Europe continentale et à l'ultralibéralisme anglo-saxon. Il est exact de dire qu'il y a un équilibre – au moins théorique – entre droits et devoirs et que l'on conçoit beaucoup moins qu'en France l'idée de droits sociaux « inconditionnés », qui n'engageraient pas une forme de réciprocité. Pour autant, je ne suis pas certaine que la notion de « Big society » renvoie directement à un modèle politique qui se déclinerait au quotidien, mais c'est vrai qu'il désigne un certain état d'esprit, qui se traduit par un encouragement à s'investir dans des réseaux, des associations. Je songe aussi aux « voluntary days » au sein des entreprises. Je remarque aussi un effort de décentralisation plus marqué, on est ainsi très encouragés à voter aux élections municipales. Certaines décisions (relatives par exemple à l'urbanisme, au sport...) se prennent ainsi à l'échelle des boroughs, ce qui semble faciliter la prise d'initiative. Le Royaume-Uni a engagé un effort de simplification des procédures administratives et de digitalisation : on gagne en clarté dans l'expérience qu'on peut faire de certains services publics. Le contrat de confiance entre le citoyen et les pouvoirs publics est bien présent, plus fort sans doute qu'en France, mais je crains qu'il ne soit en train de s'éroder. Et ce, dans des proportions inconnues depuis le départ de Margaret Thatcher. La collaboration citoyen-acteurs publics est plus développée qu'en France car les individus sont davantage responsabilisés et incités à contribuer à la vie en communauté. Leur position est moins passive. J'ai l'impression que cette recherche de « troisième voie » entre Welfarism et ultralibéralisme témoigne d'une remise en question profonde du pays depuis le Brexit : ils ne veulent pas être vassalisés, ou se conformer à un modèle « continental », ils sont en recherche d'une véritable identité. »



LE CAS BRITANNIQUE

Antoine D., Londres

« Le modèle britannique me semble plus flexible et la politique mise en place en matière d'emploi est plus efficace. Pour autant, le modèle britannique connaît aussi ses limites (notamment en matière de santé). La notion de « Big society » est désormais assez absente des débats publics. Elle est avant tout un slogan politique des années 2010, mais de là à dire qu'il s'agit à proprement parler d'un « modèle » de politique publique, je reste perplexe. Ce qui est très perceptible, c'est que dans certains domaines (notamment l'emploi) l'État intervient moins qu'en France et que cela semble porter ses fruits. Je constate aussi une culture du bénévolat plus développée. On voit beaucoup plus d'activités caritatives dans la rue. Cela fait partie de la culture britannique de s'engager dans une association (notamment après sa retraite). Je n'ai pas l'impression que les acteurs publics soient à proprement plus autonomes mais c'est vrai que les services relevant du « régaliens » (comme l'état-civil, la justice, la police, l'immigration, les impôts...) sont plus efficaces (les procédures sont davantage numérisées et souvent plus rapides). Mais des services « non régaliens » (la santé, l'éducation, les transports) restent très perfectibles. »

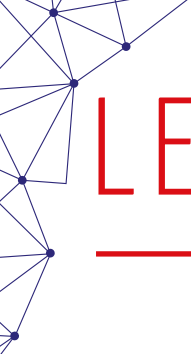
2 - L'ÉMERGENCE DU MODÈLE RESPONSABILISATEUR AU ROYAUME-UNI

Entre 1980 et 2010, le Royaume-Uni a connu une augmentation significative de ses dépenses sociales, passant de 15,6 % à 23 % du PIB¹¹. Cette hausse s'explique par un modèle – souvent appelé Welfarism – qui a contribué à une extension sans précédent de l'État-providence.

En 2010, face à un déficit public de 7,3 % du PIB, le nouveau Premier ministre britannique, David Cameron, estime que ce modèle est insoutenable. Il impose alors des mesures d'austérité strictes, réduisant le déficit public de 5 % en 4 ans (atteignant 2,5 % en 2014) et baissant les dépenses sociales (à 21,28 % en 2015 contre 23,07 % en 2010)¹².

¹¹ Données OCDE, voir [ici](#).

¹² *Idem*.



LE CAS BRITANNIQUE

Malgré ces mesures difficiles (ayant eu des conséquences négatives sur les services publics et certaines populations défavorisées), on ne constate pas de dégradation des principaux marqueurs sociaux : le taux de pauvreté, par exemple, oscille autour de 11% entre 2010 et 2020¹³. D'autres s'améliorent, notamment le taux d'emploi, qui progresse de 71% en 2009 à 79% en 2019¹⁴.

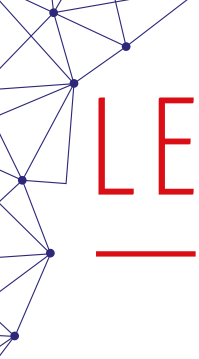
Pour accompagner cette rigueur budgétaire, le gouvernement Cameron propose un programme visant à ce que la société civile – institutions intermédiaires et citoyens – reprenne une partie des responsabilités sociales. Ce programme, appelé la Big Society, est résumé par Cameron ainsi :

« La Big Society consiste en un changement radical du rapport aux services publics : notre but est de faire en sorte que les gens, dans leur vie quotidienne, dans leurs foyers, leurs quartiers et leur lieu de travail, ne se tournent pas toujours vers les responsables, les autorités locales ou le gouvernement central pour trouver des réponses aux problèmes auxquels ils sont confrontés. Mais au contraire, qu'ils se sentent à la fois libres et suffisamment puissants pour s'aider eux-mêmes et aider leurs propres communautés. »

Ce programme allie responsabilité individuelle et collective et repose sur un processus fort de décentralisation vers les acteurs de terrain. Bien que la Big Society ait été mise de côté par les conservateurs après cinq ans, ses principes ont impulsé une dynamique d'innovations sociales au sein des collectivités locales et du secteur associatif, qui influence encore aujourd'hui le développement des politiques publiques par le gouvernement.

Le programme phare de Boris Johnson de 2019 à 2024, le « *Levelling Up Agenda* », visant à réduire les inégalités régionales, a repris bon nombre des mêmes principes¹⁵. De même, les premières initiatives du gouvernement de Keir Starmer sur la décentralisation et les aides sociales à l'emploi semblent refléter la même éthique de responsabilisation. Force est de constater que même si la transition n'est pas encore parfaite, la dynamique de responsabilisation¹⁶ du système social - initié par la Big Society - s'ancre et progresse de manière continue.

¹³ Données OCDE, voir [ici](#). ¹⁴ Eddu Latimer, "The government's 80% employment rate target : lessons from history and abroad", décembre 2024, voir [ici](#). ¹⁵ Marc Le Chevallier, « L'expérience du Levelling up au Royaume-Uni : décentralisation, confiance, paradigme relationnel (2019-2024) », Institut Thomas More, mars 2025, voir [ici](#). ¹⁶ Ibid.



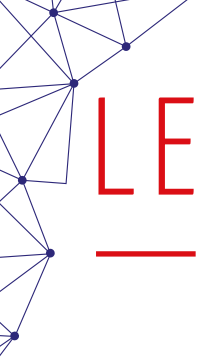
LE CAS BRITANNIQUE

3 - LA BIG SOCIETY – COMMENT RESPONSABILISER LA SOCIÉTÉ

RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE

- Dès 2011, le gouvernement renforce le principe des droits et devoirs pour chaque individu. Le Work Programme destiné aux bénéficiaires d'aides sociales introduit des sanctions pour ceux qui refusent des offres professionnelles ou qui ne montrent pas un sérieux engagement dans leur recherche d'emploi. Ces sanctions peuvent aller jusqu'à la suspension des aides sociales, pour une durée allant d'une semaine à 26 semaines, selon la gravité et la répétition des manquements¹⁷. Le programme offre également diverses opportunités de volontariat, incitant les bénéficiaires à s'impliquer jusqu'à 30 heures par semaine dans des stages ou des missions de bénévolat, afin de contribuer à la vie de leur communauté tout en acquérant des compétences utiles à leur insertion professionnelle. Par ailleurs, des incitations financières visent à soutenir les entreprises pour qu'elles recrutent et accompagnent des chômeurs de longue durée. Par exemple, une entreprise pouvait recevoir entre 3 500 euros (soit 3 000 €) et 16 100 euros (soit 14 000€), en fonction de la difficulté du profil, si le chômeur de longue durée restait en emploi pendant plus de six mois. Le programme avait un niveau de satisfaction très élevé, et aurait permis à plus de 440 000 personnes de trouver un emploi¹⁸.
- L'approche responsabilisante reste d'actualité. Récemment, le nouveau gouvernement travailliste a annoncé une réforme des aides sociales visant à encourager les bénéficiaires à retrouver un emploi¹⁹. Par exemple, les aides sociales ont été interdites aux jeunes de moins de 22 ans, afin de les dissuader d'entrer trop tôt dans des cycles de dépendance. Une partie des économies ainsi réalisées a été directement réinvestie dans des dispositifs de soutien à l'emploi pour les jeunes²⁰.

¹⁷ Welfare Sanctions and Conditionality in the UK, Joseph Rowntree Foundation, voir [ici](#). ¹⁸ Évaluation du Work Program par le gouvernement britannique, voir [ici](#). ¹⁹ Voir [ici](#). ²⁰ Voir [ici](#).



LE CAS BRITANNIQUE

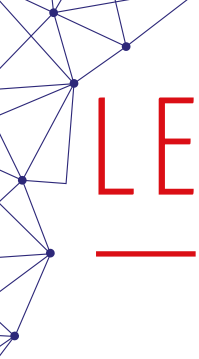
- Portés par l'esprit de cette période, de nombreux entrepreneurs sociaux développent diverses initiatives responsabilisantes. Une figure de renom outre-Manche, l'entrepreneuse sociale Hillary Cottam, propose une approche fondée sur le présupposé que le bénéficiaire est lui-même le mieux placé pour résoudre ses problèmes. Ce modèle met l'accent sur les ressources et les capacités des bénéficiaires pour sortir de leur cycle de dépendance, plutôt que sur leurs lacunes. Dans un cas, elle a réduit massivement les coûts (gestion etc...) d'aide sociale pour une famille monoparentale (une mère et deux enfants) en difficulté, passant de €250 000 à €19 000²¹.

Etude de Cas « ELLA » proposé par Hillary Cottam

L'approche comprenait trois phases clés. Tout d'abord, le nombre de fonctionnaires intervenant auprès de la famille a été significativement réduit. Au lieu de multiples intervenants agissant de manière isolée et non coordonnée, l'accompagnement a été confié à un ou deux assistants sociaux. Cette simplification a favorisé l'établissement d'une relation de confiance durable entre les assistants sociaux et la famille concernée²². Ensuite, grâce à ce lien, les assistants sociaux ont pu identifier clairement les atouts de la famille pour les aider à devenir autonomes, qu'il s'agisse de leurs compétences individuelles ou de l'environnement social qui les entourait (des proches, des voisins, ou des associations locales).

Enfin, forts de leur connaissance approfondie de chaque situation familiale et des relations de confiance établies, ils ont pu déléguer des responsabilités à la famille de manière ciblée et pertinente. La famille a ainsi été activement impliquée dans l'élaboration d'un plan d'action pour surmonter ses difficultés. Elle a également été encouragée à faire du bénévolat et à retisser des liens sains avec ses voisins et ses proches. Après plusieurs mois, la mère a trouvé un emploi pour la première fois de sa vie, permettant ainsi à la famille de briser son cycle de dépendance.

²¹ Hillary Cottam, *Radical Help, How we can remake the relationships between us and revolutionise the welfare state*, Virago, 2018. ²² Ibid.



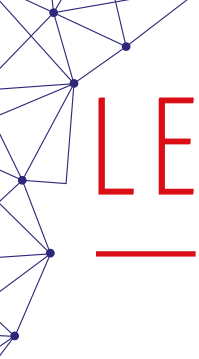
LE CAS BRITANNIQUE

RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

- L'une des composantes majeures du modèle britannique repose sur la responsabilité collective. L'action citoyenne (« community power ») est encouragée par la délégation de pouvoirs et de ressources aux associations locales et aux entreprises sociales.
- Dès 2011, le Parlement britannique adopte une loi accordant aux résidents un droit de préemption sur les biens immobiliers jugés essentiels à la vitalité locale. Ce droit s'est accompagné d'un meilleur soutien financier, afin de permettre aux habitants d'exercer concrètement leur nouvelle prérogative. Le gouvernement, en partenariat avec la société civile et le secteur financier, a soutenu le développement d'un écosystème d'investissement social et associatif. Grâce à la création de plusieurs banques sociales — indépendantes de l'État, il est important de le préciser — le financement de ce secteur est passé de 833 millions de livres sterling (environ 950 millions d'euros) en 2011 à plus de 10 milliards (environ 12 milliards d'euros) en seulement dix ans, hors dons philanthropiques et financements publics²³. Cette approche est largement soutenue par la population Britannique, 71% d'entre eux sont favorables à l'idée de donner aux associations locales plus de contrôle sur les décisions qui affectent leur communauté²⁴.
- Une des initiatives majeures de l'action citoyenne est le programme Big Local, dans lequel 150 zones défavorisées ont reçu chacune 1 million de livres sterling (1,17 millions d'euros) à utiliser librement sur 15 ans²⁵. Plutôt qu'une approche de régénération dirigée par le haut (via des institutions étatiques), le projet visait à donner aux citoyens locaux les moyens de développer leurs localités de manière autonome, en partant du principe qu'ils sont mieux placés pour comprendre leurs problématiques. Par exemple, un quartier défavorisé située en périphérie de Bristol a utilisé cet argent pour s'attaquer à la pauvreté énergétique dans la région²⁶.

²³ Chongyang Zhang, "Social impact investment market hits €10bn as loans to charities surge, report finds", Civil society, octobre 2024, voir [ici](#).

²⁴ Voir [ici](#). ²⁵ Voir [ici](#). ²⁶ Voir [ici](#).



LE CAS BRITANNIQUE

Elle a construit des panneaux solaires ainsi que la plus grande éolienne du pays, en partenariat avec la municipalité et des fonds d'investissement social. Grâce à ces initiatives, la communauté locale est devenue financièrement indépendante, a construit un centre social et a même créé un nouvel espace commercial. Le projet Big Local a été une réussite majeure. Chaque communauté locale concernée a généré un revenu estimé à 3,2 millions de livres sterling dont 2 millions de création de richesse locale et 1,2 million d'économies (3.8 millions d'euros dont 2,34 millions d'euros en richesse locale et 1,40 million d'économies)²⁷. En 2024, le gouvernement a donc décidé de lancer un nouveau fonds de régénération en reprenant le même modèle.

- Plusieurs collectivités locales suivent l'esprit de la Big Society en misant sur la responsabilité collective. En 2011, en réponse aux mesures d'austérité de Cameron, la ville de Wigan lance le Wigan Deal, fondé sur un partenariat entre les citoyens et l'administration locale. En contrepartie d'une promesse de ne pas augmenter les impôts et de permettre aux citoyens de co-produire les politiques locales, la mairie demanda leur participation active dans la mise en œuvre des mesures.

La ville ferme quatorze centres sociaux et utilise une partie des économies réalisées pour financer un éventail d'associations, renforçant ainsi l'action citoyenne.

Les résultats sont remarquables : malgré des économies de £160 millions (environ 190 millions d'euros) entre 2011 et 2020 (soit une réduction de 40% de leur budget), 61% des habitants se disent satisfaits de la mairie, contre seulement 41% en 2008²⁸. De nombreuses collectivités, comme Camden, Gateshead ou Barking et Dagenham, ont depuis mis en place des mesures similaires, s'inspirant directement du modèle de Wigan.

- Les services de santé, quant à eux, s'appuient de plus en plus sur les associations locales pour mieux comprendre les défis de santé spécifiques aux territoires et proposer des solutions durables et préventives²⁹.

²⁷ Grace Pollard, Jessica Studdert, Luca Tiratelli, *Community Power : the evidence*, New Local, 2021, voir [ici](#).

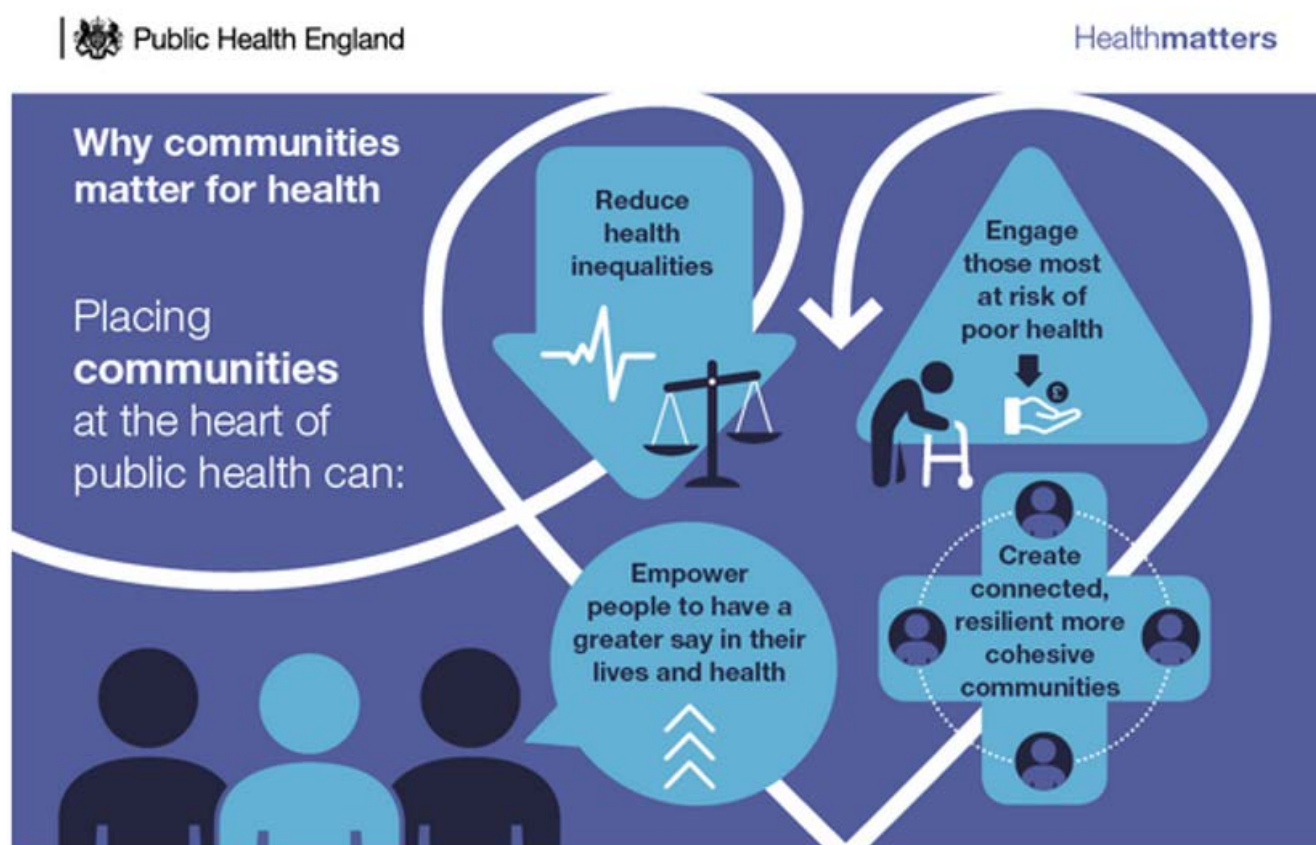
²⁸ Centre for Public Impact, "The Wigan Deal", 2024, voir [ici](#). ²⁹ *Community Power : the evidence*, op. cit.

LE CAS BRITANNIQUE

Le premier pilier de la réforme du NHS du nouveau gouvernement consiste précisément à investir dans la santé locale et communautaire (« community health »).

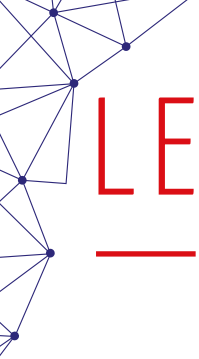
À titre d'exemple d'une approche collective, de plus en plus de médecins orientent désormais leurs patients vers des activités bénévoles pour favoriser leur bien-être à long terme (« Social Prescribing » ou prescription sociale en Français).

Lors d'un projet pilote de prescription sociale à Rotherham, l'utilisation des ressources hospitalières par les patients a été réduite de 20% dans les 12 mois suivant leur orientation vers des activités associatives³⁰.



Visuel utilisé par le Ministère britannique de la santé, valorisant une approche centrée sur l'insertion dans la communauté, la cohésion social et le rapport entre santé des individus et qualité du tissu relationnel des patients.

³⁰ Ibid.



LE CAS BRITANNIQUE

RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS LOCAUX

- La responsabilisation de la société passe nécessairement par celle des acteurs locaux. Depuis la Big Society, les gouvernements successifs, y compris le gouvernement travailliste, mettent en œuvre des réformes de décentralisation sans précédent dans l'histoire récente du pays. En plus de compétences dans le domaine du transport, du développement économique, et du logement, des compétences en matière de formation et de réinsertion professionnelle sont transférées aux collectivités locales³¹.
- Ce processus inclut également la responsabilisation des fonctionnaires de terrain. Hillary Cottam a notamment révélé que les assistants sociaux passaient 80% de leur temps à accomplir des tâches administratives et seulement 20% avec les bénéficiaires³² (augmentant considérablement le coût de leurs activités). Pour résoudre ce problème, Cottam a demandé aux autorités administratives de faire confiance aux assistants sociaux plutôt que de leur imposer un contrôle bureaucratique alourdissant leur charge administrative³³. La confiance accordée aux assistants sociaux les a motivés et, libérés du poids administratif, leur a permis de bénéficier d'une plus grande flexibilité pour traiter efficacement les citoyens en difficulté. En réduisant significativement les normes et procédures bureaucratiques, elle a réussi à inverser ce ratio de temps administratifs vs de terrain (80 % avec les bénéficiaires, 20% en tâches administratives) en facilitant l'approche décrite précédemment.
- Grâce à leur nouveau pouvoir, les collectivités locales ont également la capacité de créer des nouveaux partenariats avec des associations locales, créant un terrain fertile pour l'innovation sociale. Responsabiliser quelqu'un nécessite donc un modèle de partenariat d'égalité, et non une relation infantilisante.

³¹ M. Le Chevallier, *op. cit.*

³² H. Cottam, *op. cit.*

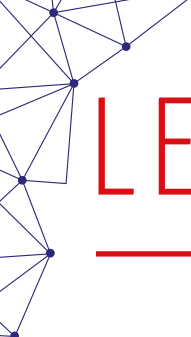
³³ H. Cottam, *op. cit.*



3

LE CAS HOLLANDAIS

LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE
AU CŒUR DU MODÈLE SOCIAL



LE CAS HOLLANDAIS

— LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE AU CŒUR DU MODÈLE SOCIAL.

1 - DES FRANÇAIS DU PAYS-BAS SATISFAITS DU MODÈLE DE RESPONSABILITÉ PROMU AU SEIN DE L'ÉTAT-PROVIDENCE

Rosalie R., Hollandaise originaire du nord d'Amsterdam

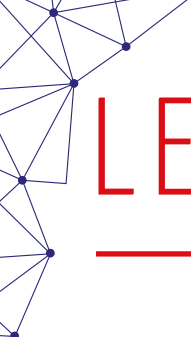
« Il est vrai que l'accès à certaines aides semble soumis à des conditions plus strictes qu'en France. Les bénéficiaires doivent prouver régulièrement qu'ils recherchent activement un emploi, et des organismes les accompagnent dans cette démarche. Il existe donc une pression sociale importante pour inciter les personnes à travailler rapidement, que je ne ressens pas en France.

Le taux d'emploi est plus élevé (NDLR : 82,2% contre 68,5% en France) : le recours au temps partiel n'est pas regardé comme une source de précarité, il est motivé par un équilibre vie professionnelle-vie personnelle et souvent valorisé comme tel. On travaille aussi plus longtemps au cours d'une vie, puisqu'on part à la retraite à 67 ans.

Concernant l'engagement citoyen et le bénévolat, j'ai l'impression qu'il est plus fréquent chez les générations plus âgées, tandis que les jeunes y participent moins. Ce bénévolat joue un rôle important dans plusieurs secteurs, comme la culture ou l'accompagnement des malades, mais l'État ne semble pas particulièrement encourager cette pratique.

Des initiatives locales existent, souvent financées par l'État, mais beaucoup d'actions sont directement portées par des citoyens.

J'ai aussi l'impression que le modèle social néerlandais est plus participatif et responsabilisant que le modèle français. L'administration publique est jugée plus réactive et la confiance mutuelle entre individus et administrations est plus forte. Les citoyens sont plus impliqués. »



LE CAS HOLLANDAIS

— LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE AU CŒUR DU MODÈLE SOCIAL.

2. UNE RÉDUCTION MASSIVE DES DÉPENSES SOCIALES

Au début des années 1980, les Pays-Bas figuraient parmi les pays dépensant le plus pour leur protection sociale. Leurs dépenses sociales représentaient 25% du PIB, contre une moyenne de 16% au sein de l'OCDE³⁴. Pour remédier aux coûts élevés de ce modèle social, les gouvernements successifs, soutenus par un large consensus politique, ont opéré une réduction importante des dépenses sociales publiques, à rebours de la tendance générale des pays développés. Ces dépenses ont été ramenées à 16% du PIB, tandis que la moyenne de l'OCDE augmentait pour atteindre 21%³⁵.

Cette réduction massive des dépenses sociales a été accompagnée d'une réduction du fardeau fiscal, passant de 46 % du PIB au début des années 1980 à environ 38-39 % aujourd'hui³⁶. Enfin, malgré ses réformes significatives, les indicateurs sociaux sont restés généralement positifs : le taux de pauvreté s'est établi à 7,8% (contre 9,1% en France)³⁷ et le pays présente un des taux d'actifs en emploi les plus élevés en Europe – 80,8% (contre seulement 67,7% en France)³⁸.

Au cœur de ce succès on trouve le modèle de la « *Société Participative* » (« *participatiesamenleving* »), qui met l'accent sur la responsabilité citoyenne et une plus grande autonomie municipale. Ce modèle allie responsabilité individuelle (« *Zelfredzaamheid* ») et responsabilité collective (« *Samenredzaamheid* »). Depuis les années 1980, l'État central a progressivement introduit ce concept en déléguant des responsabilités sociales aux citoyens, à la société civile et aux municipalités.

³⁴ Données OCDE, voir [ici](#). ³⁵ Il est important de préciser que les prestations sociales privées sont plus élevées aux Pays-Bas qu'en France (13,1% en 2019), ce qui ramène le pays dans la moyenne en dépense sociale totale. ³⁶ Nina Sanandaji, « *The Dutch rethink the Welfare State* », New Geography, 11 Février 2013, voir [ici](#). ³⁷ Données OCDE, voir [ici](#). ³⁸ Données OCDE, voir [ici](#).

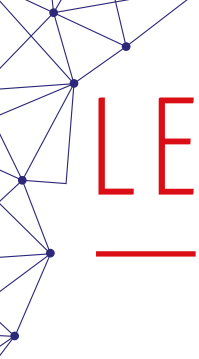
3 - LE MODÈLE DE LA SOCIÉTÉ PARTICIPATIVE : ENTRE RESPONSABILITÉ CITOYENNE ET COLLECTIVITÉS LOCALES AUTONOMES

RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE

- La responsabilité citoyenne se traduit d'abord par une responsabilité individuelle (Zelfredzaamheid). Les gouvernements ont renforcé les mécanismes de « droits et devoirs » pour les bénéficiaires d'aides sociales, affirmant que l'État-providence doit être un outil de transition pour être de nouveau autonome et non un droit inconditionnel.
- Le gouvernement néerlandais a ainsi mis en place un éventail de programmes pour « responsabiliser » les citoyens. Depuis 2012, les collectivités locales sont obligées de conditionner les aides sociales à la participation à des activités de bénévoles (avec des exceptions dans certains cas, comme un handicap physique ou mental trop important). En fonction de la collectivité locale, les bénéficiaires doivent effectuer entre 8 et 20 heures d'activités par semaine, avec une certaine flexibilité si un proche est malade et a besoin d'assistance. Le terme utilisé pour décrire cette approche est « Tegenprestatie » (« contrepartie » ou « réciprocité »). Le but est de redonner l'opportunité à un bénéficiaire d'être un contributeur au bien collectif, et de le rendre socialement et civiquement actif³⁹.
- Selon une étude ayant analysé l'effet des mesures sur des bénéficiaires, 92% des participants se percevaient à nouveau comme des contributeurs à la société, 90 % trouvaient qu'ils faisaient des activités utiles, et 56% avaient une meilleure estime d'eux-mêmes. De plus, 21% considéraient que cela avait augmenté leurs chances de retrouver un emploi, contre 0% qui estimaient que cela les avait réduites⁴⁰.

³⁹ Paul van der Aa, « Client impact of obligatory participation in voluntary work as variety of conditional welfare », Juin 2018, voir [ici](#).

⁴⁰ *Idem*.

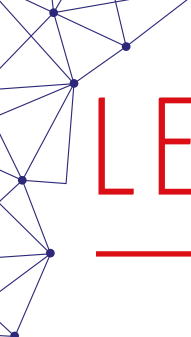


LE CAS HOLLANDAIS

— LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE AU CŒUR DU MODÈLE SOCIAL.

- Même si ce modèle de réciprocité obligatoire peut paraître problématique aux yeux de certains Français, une étude a justement montré que des personnes sujettes à cette approche considéraient qu'elle était non seulement nécessaire mais aussi juste. Une bénéficiaire aurait par exemple déclaré : *« Je ne considère pas mes aides comme une aumône, mais comme un salaire. Maintenant, à Rotterdam, ils en sont arrivés au point de dire que toute personne qui reçoit une allocation devrait faire du bénévolat en échange. Eh bien, je trouve cela tout à fait normal »*⁴¹.
- L'approche « *Tegenprestatie* » (« contrepartie » ou « réciprocité ») aurait aussi eu des effets positifs considérables sur la santé mentale des chômeurs. Au bout de quatre ans, 13% de personnes en moins utilisent des médicaments pour des problèmes de santé mentale par rapport à celles qui n'avaient pas fait de bénévolat, et ce chiffre atteint 28% chez certaines populations. Cette responsabilisation initiale permet donc de surmonter les défis qui découragent certains chômeurs de retrouver un emploi⁴².
- La loi de 2012 a également introduit une approche responsabilisante pour réduire le chômage chez les jeunes de 18 à 27 ans, souvent plus élevé que dans les autres tranches d'âge. Par exemple, les jeunes cherchant à obtenir des aides sociales sont obligés de rechercher un emploi, ou une formation (la « *zoekperiode* » - ou la période de recherche). Pour les services sociaux néerlandais, c'est avant tout le jeune lui-même qui est le mieux placé pour retrouver un emploi. Il convient donc de l'encourager, si nécessaire avec de la contrainte, à adopter une démarche véritablement proactive (c'est-à-dire postuler régulièrement à des emplois ou participer aux activités de réinsertion proposées par la municipalité). Depuis l'introduction de ces réformes, les demandes d'aides sociales ont été réduites d'un tiers chez les jeunes de moins de 27 ans⁴³. Il est important de souligner que, même si ces initiatives n'expliquent pas entièrement ces taux, les Pays-Bas affichent l'un des taux de chômage des jeunes les plus bas en Europe, à 8,6%, contre une moyenne européenne de 14,6% et 17,6% en France⁴⁴.

⁴¹ Lex Veldboer, Reinout Kleinhans, Maarten van Ham, « *Mandatory Volunteer Work as Fair Reciprocity for Unemployment and Social Benefits ?* », Juin 2015, voir [ici](#). ⁴² Voir [ici](#). ⁴³ Commission européenne, « *Dutch initiative to prevent and tackle youth unemployment* », voir [ici](#). ⁴⁴ Voir [ici](#).



LE CAS HOLLANDAIS

— LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE AU CŒUR DU MODÈLE SOCIAL.

RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

- La responsabilité citoyenne englobe également une responsabilité collective (Samenredzaamheid), incitant les citoyens à s'impliquer activement dans l'amélioration de leurs communautés locales et à apporter leur soutien à leurs proches et voisins. Les gouvernements ont mis en place une série de réformes visant à renforcer les initiatives locales et citoyennes en leur accordant davantage de pouvoirs et de ressources.
- Les « aidants non-professionnels », comme les membres de la famille qui prennent en charge les soins de leurs proches, sont explicitement célébrés et soutenus aux Pays-Bas. Depuis 2012, les municipalités ont l'obligation de leur fournir un appui technique, social et financier. Chaque année, des initiatives sont organisées pour honorer ces aidants, qu'il s'agisse d'événements publics de reconnaissance ou de petites récompenses financières. Les municipalités facilitent également leur mise en relation avec des associations locales et des groupes d'autres aidants non-professionnels, afin de leur offrir un réseau de soutien⁴⁵. Ces initiatives permettent de les aider dans les tâches quotidiennes, comme les courses, le transport ou simplement en leur apportant un soutien psychologique et émotionnel⁴⁶.
- Les aidants non professionnels peuvent également bénéficier de congés payés (10 jours de congés annuels rémunérés à hauteur de 70% du salaire) ou non payés (jusqu'à 12 semaines avec une garantie de retrouver leur poste), ainsi que du droit à des horaires flexibles pour s'occuper de leurs proches⁴⁷. L'intérêt de cette approche responsabilisante est tout autant politique que financier. Le soutien apporté aux aidants informels peut produire des bénéfices bien supérieurs aux coûts, atteignant jusqu'à 1 000 euros par aidant actif⁴⁸. Remplacer ces aidants par des professionnels coûterait entre 32 et 44 milliards d'euros, soit 70% à 100% de plus⁴⁹.

⁴⁵ Voir [ici](#). ⁴⁶ *Ibid.* ⁴⁷ Voir [ici](#). ⁴⁸ Voir [ici](#). ⁴⁹ *Idem.*

LE CAS HOLLANDAIS

— LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE AU CŒUR DU MODÈLE SOCIAL.

- À cela s'ajoute la création de réseaux ou de coopératives dédiés aux soins informels. Par exemple, Buurtzorg Nederland (Soins de quartier) – devenu un modèle suivi dans le monde entier – permet à de petites équipes d'infirmiers de collaborer avec les familles pour leur permettre de prendre en charge leurs proches de la manière la plus autonome possible. Les résultats de cette approche sont impressionnants :



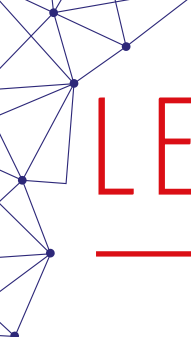
les patients sont 30% plus satisfaits que la moyenne nationale, ils restent en soins seulement 5,5 mois contre une moyenne de 7,5 mois, et consomment seulement 40% des soins auxquels ils ont droit, comparé à la norme du secteur de 70%⁵⁰. De plus, les admissions à l'hôpital ont été réduites d'un tiers, avec des séjours moyens plus courts. Si Buurtzorg assurait l'ensemble des soins à domicile, on estime que l'économie néerlandaise pourrait économiser 2 milliards d'euros par an⁵¹.

- Ce modèle de responsabilité collective repose in fine sur une pluralité importante d'initiatives citoyennes et associatives, telles que des associations de santé ou des coopératives énergétiques locales leur permettant de produire et de gérer leur propre énergie. Les Pays-Bas ont le niveau de bénévolat le plus élevé en Europe, avec un taux de 47,6%⁵².

RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS LOCAUX

- Pour accompagner ce modèle de responsabilisation citoyenne, le gouvernement néerlandais a progressivement transféré diverses responsabilités sociales (aide sociale, soins de santé et services à la jeunesse) aux municipalités. Ces dernières gèrent aujourd'hui plus de 30% des dépenses publiques, faisant de ce pays un des plus décentralisés de l'Union Européenne⁵³.

⁵⁰ Centre for Public impact, "Buurtzorg : Revolutionising home care in the Netherlands", voir [ici](#). ⁵¹ Voir [ici](#). ⁵² Lei Delsen, "The demise of participation society. Welfare state reform in the Netherlands: 2015-2020", juin 2021, voir [ici](#). ⁵³ Wouter Vermeulen, "Decentralization of social policy in the Netherlands", Novembre 2015, voir [ici](#).



LE CAS HOLLANDAIS

— LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE AU CŒUR DU MODÈLE SOCIAL.

- Pour l'administration néerlandaise, les autorités locales, en collaboration avec la société civile et les associations citoyennes, sont mieux placées pour développer et mettre en œuvre des politiques intégrées et adaptées aux spécificités de leur population locale.
- Depuis les années 2000, les municipalités contrôlent ainsi la majorité des programmes qui accentuent la responsabilité individuelle, comme le « Tegenprestatie » (« contrepartie » ou « réciprocité »), ou les programmes en faveur de l'emploi des jeunes.
- Plus proche des citoyens, la municipalité est en mesure d'accompagner les mesures de responsabilisation dites de « bâton » (sanctionner les individus non-responsables) avec une responsabilisation dite de « carotte » (qui récompense la responsabilité). Des fonctionnaires de terrain, disposant de plus de liberté et de pouvoir, peuvent développer des accompagnements personnalisés, établir des relations directes avec les chômeurs, réviser avec eux leurs plans de réinsertion professionnelle et proposer des formations adaptées aux bénéficiaires⁵⁴.
- Cette décentralisation des pouvoirs est particulièrement bénéfique pour la réinsertion professionnelle des jeunes. En effet, certains jeunes au chômage ne s'inscrivent pas aux aides sociales, ce qui signifie qu'ils sont invisibles par les services publics. Grâce à une plus grande liberté d'action, les fonctionnaires municipaux peuvent aller directement à la rencontre de ces jeunes, établir des relations de confiance et réussir à devenir des mentors ou du moins des sources d'autorités dans leur vie⁵⁵.
- Ils assument également un rôle de soutien aux initiatives relevant de la responsabilité collective. Plutôt que d'imposer des directives par le haut, ils cherchent à encourager l'initiative citoyenne en se positionnant comme des facilitateurs ou des chefs d'orchestre, capables de coordonner et d'harmoniser les différents projets citoyens.

⁵⁴ Commission européenne, « Dutch initiative to prevent and tackle youth unemployment », voir [ici](#). ⁵⁵ Voir [ici](#).

LE CAS HOLLANDAIS

— LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE AU CŒUR DU MODÈLE SOCIAL.

- Ainsi, la municipalité, les associations locales, et les citoyens se traitent mutuellement comme des partenaires égaux pour améliorer la commune. Autrement dit, responsabilisation implique forcément la collaboration ou le partenariat entre les différents échelons de l'action publique. Cela est notamment important quand il s'agit de développer des accompagnements cohérents (impliquant les services publics, les écoles, les associations locales) pour certains jeunes chômeurs ou aidants informels.
- Ce partenariat entre citoyens responsables et municipalités autonomes crée une synergie propice à l'innovation sociale. Les citoyens peuvent expérimenter des solutions novatrices, tandis que les municipalités facilitent leur mise en œuvre grâce à un financement ciblé et à une expertise technique. Le développement du Buurtzorg décrit plus haut est le fruit de ce modèle de partenariat⁵⁶.



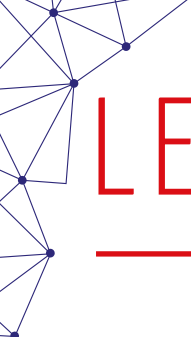
⁵⁶ European community foundation initiative, « A guide to community foundations in the Netherlands », voir [ici](#).



4

LE CAS DANOIS

UNE RÉFORME EN PROFONDEUR
DE L'ÉTAT PROVIDENCE



LE CAS DANOIS

— UNE RÉFORME EN PROFONDEUR DE L'ÉTAT PROVIDENCE

1 - DES FRANÇAIS DU DANEMARK SATISFAITS DU MODÈLE DE RESPONSABILITÉ PROMU AU SEIN DE L'ÉTAT-PROVIDENCE

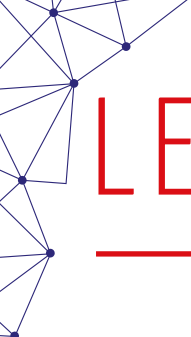
On propose ici un résumé des témoignages longs, dont la version intégrale est disponible en annexe.

F. D., Copenhague

« Le système social danois repose sur une confiance mutuelle entre l'État et ses citoyens, contrairement au système français qui s'appuie sur l'acquisition de droits et nécessite souvent de justifier ses demandes. Par exemple, en matière de retraites, le Danemark garantit une retraite de base pour tous ceux ayant vécu dans le pays plus de 40 ans, peu importe leur parcours professionnel. La flexibilité du marché du travail danois, couplée à une protection sociale solide, permet aux citoyens de changer de carrière ou de bénéficier d'une formation tout en ayant confiance en un système de chômage efficace. Ce modèle repose sur une coopération étroite entre syndicats, employeurs et État, avec des négociations constructives et des conflits rares. En revanche, en France, la relation avec l'administration est souvent perçue comme complexe et méfiante. Cette confiance est également visible dans la vie quotidienne danoise, avec un faible taux de corruption, des citoyens proches de leurs élus et une délinquance réduite. La société danoise se distingue par une gouvernance efficace et un niveau de coopération élevé, contrairement à la rupture de confiance observée en France. »

R. L., Copenhague

« Le système danois et le système français partagent une forte redistribution, mais leurs approches diffèrent grandement. Le Danemark mise sur la responsabilisation individuelle et un modèle de flexisécurité, qui allie soutien social et flexibilité professionnelle. Cette politique est efficace dans un pays à faible concurrence étrangère, mais moins favorable pour les travailleurs étrangers, surtout les plus qualifiés. L'État danois, en se retirant de certains domaines pour responsabiliser les citoyens, obtient de bons résultats, contrairement à un État français souvent perçu comme inefficace. Le système danois met l'accent sur le civisme dès le plus jeune âge, contribuant à une société moins marquée par les incivilités. ...



LE CAS DANOIS

— UNE RÉFORME EN PROFONDEUR DE L'ÉTAT PROVIDENCE

... Les aides sociales, généreuses, sont largement acceptées, et le système d'insertion favorise le retour à l'emploi. Les syndicats danois jouent un rôle constructif, ils sont moins politisés qu'en France, et sont très efficaces dans les négociations. Le Danemark bénéficie d'une forte confiance citoyenne envers l'État, qui repose sur la transparence et le pragmatisme, une relation qui contraste fortement avec celle à l'œuvre en France, marquée par la défiance. »

2 - LE MODÈLE SOCIAL DANOIS

Contrairement au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, le modèle social danois se rapproche davantage de la France en termes de place de l'État et de niveau de redistribution.

En effet l'écart entre le taux de pauvreté avant et après redistribution est de 16% au Danemark, contre 12% en France, 9,5% aux Pays-Bas, et seulement 6,5% au Royaume-Uni⁵⁷. Pourtant, le modèle social danois réussit mieux que celui de la France, avec 26% de dépenses sociales (contre 31% en France), un taux d'emploi très élevé à 76,6%, et un niveau de pauvreté à 6.5%⁵⁸ soit le plus bas taux de l'OCDE.

Le Danemark est souvent perçu comme un modèle social à suivre au niveau international.

Au cœur de ce succès se trouve un système qui allie une grande générosité à une responsabilité accrue des bénéficiaires.

Au début des années 1990, avec notamment un taux de chômage à 11,9 %, l'État-providence danois était en difficulté⁵⁹. C'est à ce moment qu'une commission sociale parlementaire élabore le concept d'obligations réciproques entre l'État et le citoyen.

L'État maintien des aides généreuses en échange d'un engagement responsable du citoyen pour redevenir financièrement indépendant. Le concept de « flexisécurité » est né, et son succès est indéniable. De 11.9% au début des années 1990, le taux de chômage est descendu en 2024 à 2,6%⁶⁰. Mais cette logique de responsabilisation ne peut être comprise sous un angle purement individuel. La responsabilisation du citoyen et l'obligation réciproque entre l'État et le citoyen n'auraient pu émerger sans une forte notion de responsabilité collective (mise en évidence par les taux élevés de syndicalisation) et une responsabilisation accrue des administrations locales. Le pays est, en effet, l'un des plus décentralisés au monde, avec deux tiers des dépenses publiques contrôlés par les collectivités locales⁶¹.

⁵⁷ Observatoire des inégalités, voir [ici](#). ⁵⁸ Données OCDE, voir [ici](#). ⁵⁹ Lisa Sig Olesen, Alexandra Lu, "The Danish illusion : the gap between, principle and practice in the Danish Welfare system", Humanity in action, voir [ici](#). ⁶⁰ Données OCDE, voir [ici](#). ⁶¹ Adam Lent, Jessica Studdert, *The Community Paradigm. Why public services need radical change and how it can be achieved*, New Local, 2021.

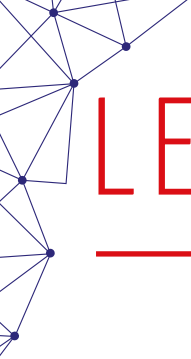
3 - OBLIGATION RÉCIPROQUE ENTRE LE CITOYEN ET L'ÉTAT

RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE

- La responsabilité individuelle est d'abord comprise sous le concept phare de flexisécurité, qui s'appuie sur trois caractéristiques, appelées le « triangle d'or » : 1/un marché du travail flexible, 2/des prestations de chômage très importantes, et 3/une politique active du marché du travail. En contrepartie d'une aide généreuse et d'un accompagnement personnalisé, un chômeur est tenu d'accomplir un certain nombre d'activités pour augmenter ses chances de retrouver un emploi⁶².
- Les agences de travail offrent un suivi personnalisé et proposent des stages, des formations et des expériences de bénévolat. Par exemple, un chômeur peut effectuer 10 heures de travail non rémunéré dans une organisation ou une association sans que cela entraîne une réduction de ses aides sociales. Le chômeur doit également respecter certaines règles, comme consulter quotidiennement son compte en ligne, répondre sous 24 heures à une demande de son agence, postuler à au moins deux offres d'emploi chaque semaine, et accepter la première opportunité qui se présente à lui. Cela constitue donc un très haut niveau d'engagement, contrastant fortement avec la situation en France. De plus, en cas de premier refus d'un emploi sans justification, le bénéficiaire peut se voir refuser l'aide sociale pendant trois semaines. Tous ces arrangements sociaux ont un coût : le Danemark investit le plus parmi les pays de l'OCDE dans les politiques actives du marché du travail, en effet en 2019, le Danemark a dépensé environ 1,7 milliard d'euros dans des mesures actives pour l'emploi⁶³ (environ 293 euros par habitant contre seulement 150 euros en France, presque deux fois plus).

⁶² Anette Nielsen, Jørn Henrik Enevoldsen, Samuel Pedersen Jones, *Country Portrait Denmark. The Danish Welfare State*, juin 2020.

⁶³ Danish Agency for Labour Market and Recruitment, voir [ici](#) ; et Trine Pernille Larsen, Anna Ilsøe, *Flexisecurity and the future of work. Lessons of Denmark*, Juin 2023.



LE CAS DANOIS

— UNE RÉFORME EN PROFONDEUR DE L'ÉTAT PROVIDENCE

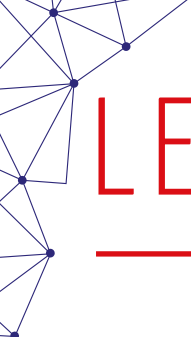
- Cette notion de responsabilisation individuelle dépasse le domaine professionnel. Les citoyens bénéficiaires d'aides sociales doivent de plus en plus élaborer leur propre plan d'action (handleplaner), en se fixant eux-mêmes des objectifs à atteindre, avec le soutien des acteurs de terrain⁶⁴. Des modèles contraignants, reflétant la logique de droits et devoirs, sont également mis en place. Par exemple, l'introduction de contrats familiaux dans les politiques familiales prévoit qu'en cas de manquement aux devoirs parentaux, les allocations familiales peuvent être réduites⁶⁵.

RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

- Le Danemark ressemble davantage à la France que le Royaume-Uni et les Pays-Bas en termes d'étatisme. Contrairement au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, il n'est pas attendu des citoyens qu'ils assument le fardeau de l'assistance sociale via le bénévolat et l'associatif. Cela ne signifie pas pour autant que la notion de responsabilité collective est absente du modèle danois. En effet, avec un taux de syndicalisation de 85 % contre 8 % dans un pays comme la France, la responsabilité collective y est très forte⁶⁶. Elle est simplement plus institutionnalisée qu'au Royaume-Uni et aux Pays-Bas.
- Forts de leur légitimité, les syndicats jouent un rôle central dans une grande tradition de dialogue social loin d'un certain dogmatisme mais dans une logique pragmatique, entre eux, les employeurs et le gouvernement, pour développer un système social durable et efficace. Les réformes liées à la flexisécurité ont été élaborées en partenariat, d'égal à égal, entre ces trois acteurs. Grâce à ce modèle de responsabilité collective, les Danois parviennent à innover et à réadapter constamment une approche sociale généreuse en fonction des conditions économiques du moment.

⁶⁴ Anette Nielsen, Jørn Henrik Enevoldsen, Samuel Pedersen Jones, *Country Portrait Denmark. The Danish Welfare State*, juin 2020.

⁶⁵ *Ibid.* ⁶⁶ *Ibid.*



LE CAS DANOIS

— UNE RÉFORME EN PROFONDEUR DE L'ÉTAT PROVIDENCE

- Ce modèle contribue également à limiter le nombre conflits industriels, car les deux parties se sentent investies du devoir de parvenir à des accords bénéfiques pour l'ensemble de la société. Malgré un taux de syndicalisation bien plus élevé, entre 2010 et 2019, pour 1000 travailleurs seulement 46 jours de travail étaient perdus en moyenne au Danemark, contre 128 en France⁶⁷.

RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS LOCAUX

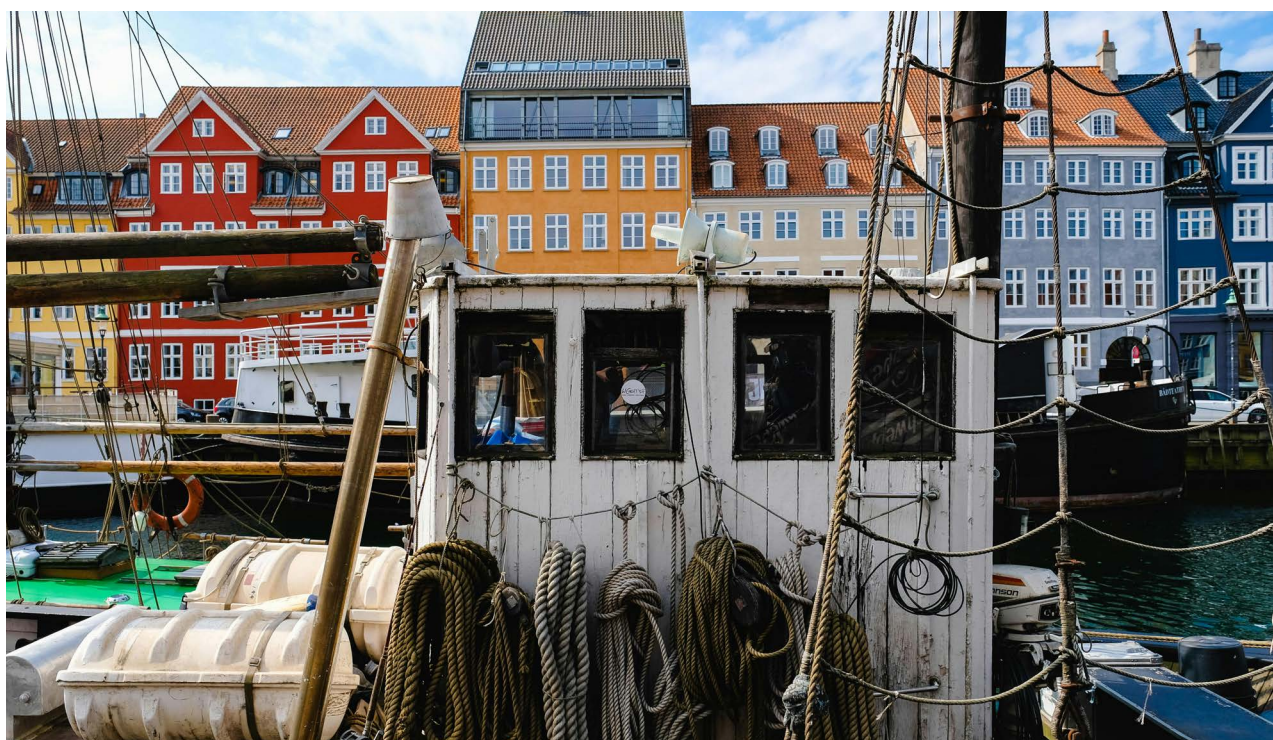
- Le Danemark a toujours été très décentralisé. La reconnaissance du droit des municipalités à « gérer leurs propres affaires de manière indépendante » est inscrite dans la constitution. Il n'y a donc aucun lien de subordination, chaque niveau de gouvernement étant perçu comme responsable et autonome. Les gouvernements locaux disposent de compétences fiscales (leur conférant davantage d'indépendance) et sont responsables de 65 % des dépenses publiques du pays. De manière similaire au rapport entre syndicats et employeurs, chaque réforme nationale importante doit être le résultat d'un dialogue entre les collectivités locales et le gouvernement⁶⁸.
- Une des dernières grandes réformes de l'organisation territoriale, datant de 2007, a cherché à maintenir leur modèle décentralisateur tout en adaptant les institutions locales aux défis contemporains. La réforme a créé 98 municipalités (environ 60000 habitant par municipalité contre seulement 2000 en France) et leur a accordé une série de compétences relevant du système social danois : aide sociale, assistance aux personnes âgées, et toutes les composantes du modèle de flexisécurité⁶⁹. Ces réformes ont significativement réduit les coûts administratifs. Alors que les déficits budgétaires étaient courants avant la réforme, les excédents budgétaires sont devenus la tendance dominante après celle-ci, oscillant entre 134 à 804 millions chaque année (1 et 6 milliards de couronnes danoises)⁷⁰.

⁶⁷ Servet Yanatma, Margaux Racanière, « Mouvements sociaux : dans quels pays fait-on le plus souvent grève en Europe ? », Euronews, janvier 2023, voir [ici](#). ⁶⁸ Voir [ici](#). ⁶⁹ Données OCDE, voir [ici](#). ⁷⁰ Kurt Houlberg, Niels Ejersbo, "Municipalities and regions : approaching the limits of decentralization ?", *Oxford Handbook of Danish Politics*, p. 141-159, Oxford University Press, 2020.

LE CAS DANOIS

— UNE RÉFORME EN PROFONDEUR DE L'ÉTAT PROVIDENCE

- Même si des objectifs nationaux sont fixés, les municipalités disposent d'une grande liberté dans la mise en œuvre des politiques actives du marché du travail. Cela permet de mieux répondre aux besoins locaux et de mieux construire des plans d'action individuels, renforçant ainsi le lien entre responsabilité individuelle et responsabilité administrative.
- De plus, avec autant de pouvoirs, les collectivités locales peuvent innover et proposer de nouvelles solutions pour soutenir les chômeurs dans leur retour à l'emploi. Par exemple, la municipalité de Hjørring a développé une méthode performante permettant d'identifier précisément les individus à risque de chômage de longue durée. Cette méthode a réussi à réduire la durée moyenne pendant laquelle les individus bénéficiaient des aides publiques, passant de 121 semaines à 68 semaines, soit une réduction de 44%. Ces innovations sont ensuite partagées entre municipalités grâce à des plateformes et des associations partiellement gérées par le gouvernement central. Ainsi, responsabiliser davantage les acteurs de terrain ne signifie pas un retrait de l'État, mais plutôt le développement d'un État actif dans son rôle de soutien et de partenaire, favorisant l'innovation sociale et locale.





5

CONCLUSION

CONCLUSION

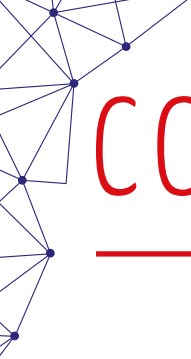
Les trois pays montrent qu'il est possible de réformer en profondeur l'État providence et le modèle de solidarité en conjuguant responsabilité et confiance. Les Pays-Bas illustrent qu'une réduction significative des dépenses publiques peut avoir lieu via une responsabilisation des citoyens ; le Royaume-Uni montre des tentatives d'innovations sociales ; et le Danemark, pourtant ayant un système similaire à la France, démontre que grande générosité peut également signifier devoir et contrôle.

TABLEAU COMPARATIF DES CHIFFRES ET MESURES DES DIFFÉRENTS SYSTÈMES SOCIAUX

	 Pays-Bas	 Royaume-Uni	 Danemark	 France
Dépenses sociales publiques, en % du PIB (2022)	18.7%	22.1%	26.2%	31.6%
Taux d'emploi (2023)	82.2%	75.1%	76.6%	68.5%
Sanction en cas de 1 ^{er} refus d'offre d'emploi ou de formation	Suspension des allocations chômage (durée variable selon la gravité du refus)	Réduction de l'allocation de 13 euros par jour pendant 3 mois	Le demandeur d'emploi perd son droit à l'indemnisation pendant 3 semaines	Aucune sanction
Coût administratif des services de santé par rapport au total des dépenses de santé (2019) ⁷¹	3.9%	1.9%	2.3%	5.7%
Taux de pauvreté ⁷²	8.5%	11.7%	6.5%	8.5%
Satisfaction des citoyens à l'égard des services publics (services administratifs)	79%	63%	65%	52%

⁷¹ Ministère britannique de la Santé, voir [ici](#).

⁷² Poverty rates in OECD countries as of 2022, voir [ici](#).



CONCLUSION

Chaque pays a interprété le retour à la responsabilisation citoyenne en l'adaptant à sa propre culture, et aux conditions globales du fonctionnement de l'État. Le rôle historique qu'a joué l'État en France, notamment dans la construction même de l'identité nationale, a contribué à un certain « état d'esprit français ». Ce dernier est marqué par un niveau d'attente du citoyen vis-à-vis de l'Etat extrêmement fort, par rapport à d'autres pays. Il semble difficile d'envisager une conversion mentale rapide.

Néanmoins, il convient de nuancer cette caractéristique ; depuis 40 ans, l'État a considérablement élargi son champ d'action, bien au-delà de la majorité des États, ce qui en fait un pays anormalement sur-administré et centralisé. Les citoyens sont passés d'un rapport de « protection » à un rapport de « dépendance » (certains observateurs parlent d'une « addiction » ou d'un « Etat nounou »). Le réflexe immédiat d'une bonne partie de la population est de se tourner vers l'État pour résoudre leurs problèmes. Si cet élargissement des sphères d'interventions étatiques s'est fait au prix d'une dépense publique et d'endettement toujours plus important, il n'est plus soutenable aujourd'hui. Une réforme est nécessaire mais cette dernière ne se fera pas sans un développement de la responsabilité et de la confiance.

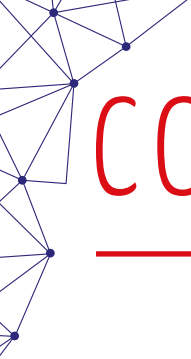
QUATRE GRANDS PRINCIPES SE DÉTACHENT DES ANALYSES INTERNATIONALES

1. Un modèle de responsabilisation doit être mis en œuvre de manière globale, s'appuyant sur les trois piliers.

Chaque dimension de la responsabilisation — individuelle, collective et administrative — se renforce mutuellement. Responsabiliser l'individu nécessite un tissu associatif et une administration locale développés pour offrir un soutien pertinent et habilitant.

Il permet :

- D'aider au plus près du citoyen tout en maîtrisant au mieux le spectre des besoins.
- D'offrir un cadre réglementaire adapté et facilement compréhensible.



CONCLUSION

2. La responsabilisation implique nécessairement collaboration, responsabilité, contrôle et sanction.

La responsabilisation requiert de remplacer une logique de contrôle par une approche plus collaborative. Pour responsabiliser un citoyen, une association ou même une administration locale, il est essentiel de développer des partenariats fondés sur des principes de confiance et de respect mutuel. Ce lien va dans les deux sens : la solidarité sociale exige des citoyens responsables, capables de contribuer au bien commun.

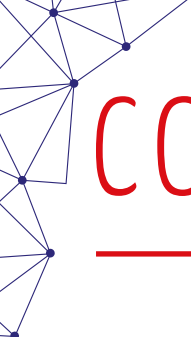
3. La responsabilisation ne signifie pas l'abandon de l'État ou des services publics.

Une approche responsabilisante ne se limite pas à réduire la taille de l'État. Cela suppose avant tout une réforme du modus operandi de l'État, visant à remplacer un État-vertical par un État-partenaire qui collabore avec les acteurs de terrain, plutôt que d'agir à leur place. Les citoyens prennent leurs besoins en main notamment dans des sujets de très grande proximité : soutien aux personnes âgées, aide aux personnes sans emploi, soutien aux familles que ce soit par exemple dans le soutien scolaire ou dans la gestion des petits. Il s'agit donc pour l'État d'apprendre à mieux les soutenir, via des financements innovants ou un meilleur équilibre entre vie professionnelle et responsabilité familiale et personnelle.

4. Les acteurs locaux sont les mieux placés pour relever les défis.

L'approche responsabilisante repose sur une idée simple : ceux qui sont directement confrontés aux problèmes sont les plus aptes à les résoudre. L'État central ne peut se substituer à l'individu pour trouver un emploi ou revitaliser un territoire sans l'appui d'un tissu associatif fort et d'une administration locale autonome.

Il est donc indispensable de leur confier les moyens nécessaires pour agir de manière indépendante, sans devoir constamment faire appel à l'État.



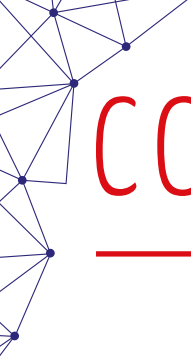
CONCLUSION

INITIATIVES INTERNATIONALES À DUPLIQUER EN FRANCE

RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE - Proposition 1

— Renforcer le système de droits et de devoirs pour les bénéficiaires d'aides sociales

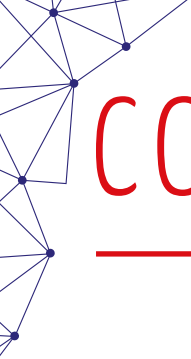
- Instaurer un cadre de sanctions proportionnées en cas de non-respect des obligations. Par exemple, le maintien des allocations chômage sera subordonné à une visite quasi quotidienne – physique ou virtuelle – à France Travail, à l'envoi régulier de CV, et pourra être réduit ou temporairement suspendu en cas de refus non justifié d'une offre d'emploi.
- Rendre obligatoire la participation à des formations ou/et à des activités bénévoles pendant la période de chômage dans un cadre associatif. Introduire un quota horaire minimum de bénévolat chaque semaine (par exemple entre 15 et 25 heures par semaine). Une personne sans emploi, avant d'être sans emploi, est une personne ayant des compétences qu'elle peut (et très souvent veut) mettre à profit. Il est aussi à noter que de nombreux analystes signalent le côté bénéfique d'exercer une activité reconnue et valorisée socialement dans une démarche de reconstruction professionnelle ou personnelle.
- Encourager les bénéficiaires d'aides sociales à développer des plans d'actions dans lequel ils se fixent eux-mêmes des objectifs à atteindre, avec le soutien des acteurs de terrain (collectivités locales, fonctionnaires, associations).



CONCLUSION

RESPONSABILITÉ COLLECTIVE - Proposition 2

- **Déléguer pouvoirs et compétences aux associations locales via des financements sociaux et des régulations favorisant leur développement.**
 - Réduire la charge administrative des associations et leur accorder des avantages aux associations locales pour faciliter leur gestion et accroître leur influence dans les décisions locales.
 - Créer une banque sociale dédiée mais totalement indépendante de l'État pour soutenir l'expérimentation et l'innovation dans les milieux associatifs. Cette banque pourrait être initialement financée par un apport de l'État ou par une contribution unique par un certain nombre de banques privées. Elle pourrait soutenir une initiative similaire au projet Big Local au Royaume-Uni.
 - Soutenir les aidants non professionnels via l'introduction de modèles de travail flexibles et de « gains sociaux » : ainsi les personnes ayant effectué un service militaire en France bénéficient d'un certain nombre de trimestres supplémentaires pour leur retraite. Le même principe pourrait s'appliquer après une certaine durée d'engagement associatif local ou d'engagement en tant qu'aidant non-professionnel. On pourrait y ajouter, en s'inspirant du modèle néerlandais, le développement d'une reconnaissance sociale et collective plus marquée, afin de valoriser et remercier l'effort discret et souvent méconnu de millions de Français qui soutiennent un proche en difficulté. On pourrait enfin considérer la création d'un statut d'aidant engagé (titre plus attractif que aidant non professionnel) pour faciliter leur soutien.
 - Introduire des initiatives du type « Buurtzorg Nederland » ou de « Social Prescribing » à l'image du Royaume-Uni ou des Pays-Bas, dans lequel les services de santé s'appuient sur la société civile et les associations pour aider les patients. Là aussi, il peut s'agir d'une réponse face à la pénurie de personnel médical : une personne à la retraite est avant tout une personne ayant des compétences rares qui peuvent être utilisées sur la base du bénévolat. Un avantage fiscal pourrait être octroyé en échange.



CONCLUSION

- Introduire un principe de décentralisation par défaut, selon lequel les services publics doivent justifier pourquoi certaines activités ne peuvent pas être directement confiées à des associations. En s'inspirant du modèle de Wigan, encourager les communes à développer des « contrats de confiance local » avec les citoyens : la collectivité s'engage à maintenir certains services ou projets, à condition que les citoyens y participent.

RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS LOCAUX

Proposition 3

- **Renforcer les moyens budgétaires des communes et leur attribuer certaines politiques publiques**
 - Viser 30% de la dépense publique sociale dans les mains des collectivités locales (communales essentiellement) à échéance 2040
 - Réorganiser les communes pour leur donner une taille critique. La population moyenne d'une commune française est de 1800 habitants contre 7000 en Allemagne ou 7500 en Italie. Il faut impérativement redonner une taille suffisamment importante pour lui donner les moyens d'actions nécessaires tout en préservant la nécessaire proximité.

Proposition 4

- **Simplifier et alléger la gestion de la sphère sociale et transférer les compétences sociales (santé, services sociaux etc.) directement aux collectivités locales.**
 - Instaurer un principe ambitieux de 80/20 (80% à s'occuper du public, 20% sur les tâches administratives) pour les agents publics de terrain. Ceci impliquerait une réduction massive des contraintes bureaucratiques et normatives, via le développement de rapport de confiance entre l'administration centrale et les fonctionnaires de terrains.

CONCLUSION

Il s'agit aussi, grâce à une délégation vers la puissance citoyenne, d'alléger les missions pléthoriques des équipes de terrain afin de privilégier l'opérationnel réellement utile.

- Décentraliser les compétences de France Travail aux municipalités pour offrir un suivi plus ciblé et localisé.



Réformer un système social qui imprègne une société aussi profondément que la société française ne pourra se faire qu'avec un changement de la vision que les citoyens en ont : l'approche actuelle qui positionne l'État comme un « père protecteur en toutes circonstances » doit progressivement évoluer vers une vision où l'État devient un partenaire ou un facilitateur, permettant aux citoyens de gagner en autonomie et en responsabilité, tant sur le plan individuel que collectif. Le modèle de solidarité passive vertical doit être remplacé par un modèle actif plus horizontal. La sauvegarde de notre système ne se fera qu'à ce prix.



ANNEXES

ANNEXES



— TÉMOIGNAGE COMPLET ÉTABLI PENDANT PLUSIEURS ANNÉES AU ROYAUME-UNI

Pierre-Thomas E.

« J'estime que la Big Society a été une initiative intéressante de la part de David Cameron (en proposant un modèle alternatif au tout-État de la gauche et au tout-Marché de la droite) mais que sa mise en place a manqué de sincérité et est vite retombée dans les travers de la droite plus classique : faire des économies sur le dos des structures sociales sans vraiment améliorer pour autant ni la santé économique de l'État ni la qualité des services publics. L'aspect le plus intéressant est le fait de proposer un chemin alternatif crédible au tout-État et au tout-marché, une sorte de troisième voie qui passerait par la responsabilisation des citoyens. L'idée est bonne et elle me semble renouer avec les fondements de la démocratie. Mais pour moi sa mise en place est devenue rapidement une façade pour des politiques d'austérité assez classiques.

L'évolution du système britannique est intéressante, notamment le succès des initiatives Big Local, et je pense que la France pourrait en tirer des leçons. Mais j'attends de voir ce que donnerait une généralisation du paradigme à l'échelle du pays pour me faire une idée définitive. La France, malgré son étatisme, me semble dans une situation économique et sociale préférable au Royaume-Uni pour le moment. La précarisation de certains quartiers britanniques post-industriels a atteint des niveaux qu'on ne connaît heureusement pas encore en France.

Les meilleurs produits individuels et collectifs sont toujours issus d'une prise de conscience de l'importance de ce qu'on appelle ici « agency » (souvent traduit « agentivité »), d'une capacité de l'agent à agir intentionnellement sur lui-même. Je suis de formation aristotélicienne, je pense donc qu'il y a une certaine activité à avoir pour obtenir certains biens, et il me semble que la qualité des services publics et de la vie sociale passe par l'activité des citoyens. ...



ANNEXES

... Une des limites évidentes de ce paradigme me semble survenir quand cette rhétorique de la responsabilisation n'est qu'une façade pour justifier un retrait pur et simple des services publics dans les zones géographiques les plus délabrées, laissant les citoyens à eux-mêmes sans qu'ils aient les ressources pour prendre leur destin entre leurs mains. Le retrait ne peut se faire que quand l'agentivité a été développée, donc parallèlement à un effort d'accompagnement : c'est ce que me semble avoir bien compris le programme Big Local.

Il me semble que la culture du bénévolat est plus présente culturellement au Royaume-Uni qu'en France, même si elle semble quand même en déclin chez les jeunes. A l'université, nous étions assez peu à nous engager durablement dans des structures associatives non-estudiantines.

D'une part, les services publics semblent plus conscients des problèmes de relation avec les citoyens que la bureaucratie moderne engendre. Il n'y a pas vraiment de réflexion à ce niveau-là en France. D'autre part, certains manquements catastrophiques des services publics (notamment de la police, des assistants sociaux, de l'éducation), tels que ceux qui ont été mis en avant par le scandale des grooming gangs (réseaux de criminels sexuels) pakistanais me semblent plus difficiles en France. L'étatisme républicain français a quand même certaines vertus à ce niveau-là : il ne confond pas proximité et apaisement. Il présente une certaine rigidité qui minimise la complaisance, par rapport à des services publics ultra-décentralisés. Dans le cas de Rotherham et Telford, la proximité des services publics et des citoyens a créé une connivence (sur fond de peur de «stigmatiser» les communautés pakistanaises) qui a longtemps empêché l'émergence de la vérité et de la justice pour les victimes. On peut avoir l'impression que la trop grande proximité a altéré le discernement des agents publics, ce qui a conduit à l'étouffement de crimes et à des dysfonctionnements dans leur prise en charge. C'est un phénomène qui est sans doute lié à d'autres facteurs, comme une mentalité empreinte de multiculturalisme virulent qui a conduit à craindre des accusations de racisme. La faute n'incombe donc sans doute pas au premier chef à la proximité des services publics avec les citoyens : les initiatives « Big Local » ont parfaitement démontré la version positive de la proximité. »

ANNEXES



— TÉMOIGNAGES COMPLETS DE FRANÇAIS ÉTABLIS À COPENHAGUE

Franz. D.

« Au Danemark, nous avons une confiance absolue envers l'État. Tout le monde est aidé en cas de besoin. Alors que le système français repose sur l'acquisition de droits, on peut donc se retrouver dans une situation où l'on n'est pas bien couvert. C'est du moins l'impression que peut en avoir. Le système des retraites est un bon exemple. En France, il faut avoir travaillé un certain nombre d'annuités et avoir atteint l'âge légal. On cotise toute sa vie et un droit nous revient. Au Danemark, toutes les personnes qui vivent ici plus de 40 ans touchent la même retraite de base à l'âge légale de la retraite (qui est 68 ans pour ma génération). Pas de mauvaises surprises donc, pour ceux qui ont commencé travailler tard, ont des trous dans leur carrière ou ont été en congé de maternité. Cette retraite de base est complétée par une retraite complémentaire obligatoire qui, elle, dépend des cotisations et de la carrière. La perception du droit à la retraite est totalement différente. Quand on a repoussé l'âge de la retraite de 64 à 68 ans, personne n'a manifesté ni même contesté.

L'approche est différente et la confiance du peuple envers le système est tout autre. Au Danemark, la protection sociale par l'État est généralisée, les démarches sont simples et elle repose sur une confiance mutuelle entre l'administration et les citoyens. En France, j'ai souvent rencontré le besoin de d'abord justifier, documenter, etc. avant de pouvoir faire valoir mes droits. Payer avant de me faire rembourser. Ici, c'est plus simple et repose plus sur la confiance. Le système danois me semble le mieux adapté, ne serait-ce par sa plus grande efficacité administrative. Il me paraît plus équitable, plus juste, et il me semble que moins de personnes tombent entre les mailles du filet. Les plus faibles sont mieux protégés. ...



ANNEXES

... Laisser la responsabilité de la protection sociale à l'État ne me semble pas automatiquement impliquer une déresponsabilisation des citoyens. L'influence citoyenne sur l'organisation du système social, se fait par le biais de la démocratie et des élus. La confiance des citoyens envers les élus est déterminante. Au Danemark, une majorité des gens considèrent que le gouvernement et les élus défendent un système social juste et efficace. Même lorsqu'il est critiqué, les Danois ont globalement confiance envers les élus pour gérer le fonctionnement du système social. Au niveau collectif, les normes de la société incitent à la responsabilité de chacun. On est moins fliqués, mais on triche moins : derrière, il y a tout un soubassement éthique général.

La flexisécurité fonctionne très bien au Danemark, justement grâce à cet esprit de confiance. Flexibilité et sécurité vont main dans la main. On ne peut demander plus de flexibilité aux salariés, s'ils ne peuvent avoir entière confiance envers le système de chômage, de formation, de soins, etc. Au Danemark, on se soucie moins de perdre son travail car on touchera une bonne indemnité de chômage, suffisamment longtemps, on ne perdra pas de points de retraite, on pourra commencer une nouvelle formation et se réorienter. Les conditions d'étude et de formation sont complètement différentes ici : on hésite moins à changer de travail pour se reconvertir. On donne plus de flexibilité aux employeurs, qui sont donc plus enclins à recruter en CDI. Encore une question de confiance.

Le taux élevé d'actifs en emploi (76.6% contre 68.5% en France) s'explique par la flexibilité du marché de l'emploi, notamment la simplicité extrême de l'administration pour les start-ups et PME. L'accès aux études pour tout le monde (après des nombreuses années sur le marché du travail, vous pouvez commencer les mêmes études qu'un jeune qui sort de l'école et obtenir les mêmes diplômes, ce qui facilite les reconversions). Une culture d'entreprise où les salariés sont plus appréciés et responsabilisés, dans une hiérarchie plate qui apporte une plus grande satisfaction au travail. Le bénévolat est également plus développé au Danemark, tout comme l'engagement syndical, qui joue un rôle très important. Les négociations triangulaires entre syndicats, patronat et État définissent les conventions collectives et débouchent très rarement sur des conflits. De nombreux salariés sont syndiqués, beaucoup d'employeurs le demandent car les négociations syndicats/employeurs sont généralement très constructives (et les grèves très rares). Le syndicat n'est pas considéré comme un opposant au patronat, mais comme un partenaire. L'efficacité de la relation syndicats/entreprises/services publics est exemplaire. ...

ANNEXES

... J'ignore si les acteurs publics de terrain sont plus autonomes, mais je suis persuadé que leur champ d'action est mieux défini et leur administration plus efficace. Il y a un réel souci de proximité avec le public et d'optimisation du contact avec les utilisateurs. Les procédures sont toujours claires, les intervenants connaissent leur rôle. Le niveau de confiance des citoyens entre eux, des citoyens vis-à-vis de l'administration et des citoyens vis-à-vis de la classe politique est remarquable. Le décalage avec la France est frappant. Il fait partie intégrante de la société danoise : délinquance faible, peu de corruption, relations apaisées avec la police, le personnel politique et la famille royale sont très accessibles... En France, c'est la rupture de confiance entre les citoyens et le politique, donc en définitive l'État et l'administration, qui rendrait difficile une collaboration de qualité. »

Romain L.

« Le système danois et le système français sont à la fois similaires (forte redistribution) et très différents : l'organisation de la vie professionnelle, l'engagement syndical, la retraite... Le Danemark dispose de bonnes perspectives économiques, et son modèle paraît adapté aux défis actuels (sans présumer pour autant de son adaptation aux défis futurs). L'intégration d'un modèle de responsabilisation citoyenne est une des clés du « vivre ensemble », et a globalement fait défaut en France depuis des décennies. L'apprentissage du civisme, dans son interprétation la plus large, est une nécessité et permet, dès le plus jeune âge et en lien avec d'autres mesures, d'éviter une grande partie des cas de manque de civisme, puis d'incivilités plus graves que l'on constate aisément dans de nombreux territoires français et qui sont comparativement plus faibles au Danemark. Il n'y a pas de faiblesses à une politique précoce et ambitieuse dans ce domaine. Si cette politique est trop timide ou n'est pas appliquée, elle révèle alors une faiblesse dans la détermination et produit l'effet inverse, celle d'un renoncement de l'État. Paradoxalement, un État qui sait se retirer pour responsabiliser les individus obtient de bons résultats : c'est l'État qui veut tout gérer et en définitive dysfonctionne qui laisse dans l'opinion l'image d'un État qui échoue. L'État danois insiste beaucoup sur la responsabilité individuelle et l'équilibre devoirs-droits : le contrôle est permanent, l'assiette fiscale bien plus large. Les sources d'aides sont cependant plus diversifiées (notamment les prestations liées à la perte d'un emploi). ... »



ANNEXES

... Parallèlement, l'acceptation globale d'un très haut niveau d'aides sociales pour certaines catégories de la population est forte, et cette redistribution parfois plus que généreuse est peu contestée par l'opinion, y compris en cas d'abus.

En termes de politique d'insertion, l'accent est mis sur un retour à l'emploi et il existe en effet dans le discours politique une insistance sur cette responsabilité, sans nécessairement faire référence à une quelconque « contrepartie ». L'aide sociale (du « salaire » versé aux étudiants aux multiples aides au logement, transport, vacances etc..) est considérée comme un dû par la population danoise, et il est cependant à constater que le rappel de leur « chance » aux bénéficiaires concerne bien d'avantage les personnes d'origine étrangères que les danois, pourtant premiers bénéficiaires.

Aux yeux des Français, le modèle de flexisécurité peut sembler déroutant mais il est très adapté au contexte danois. Il produit de bons résultats et répond sans aucun doute davantage aux exigences de flexibilité que le modèle français. Néanmoins, le modèle danois est avant tout parfaitement adapté à une situation où les travailleurs danois ne sont pas soumis à une forte concurrence de travailleurs étrangers ou d'entreprises étrangères. Les étrangers au Danemark, notamment les plus qualifiés, auraient sans doute une expérience moins positive de la flexisécurité, qui assure avant tout une prévalence des travailleurs danois.

J'ai obtenu des allocations chômage pendant plusieurs années. Ces allocations sont versées par un organisme privé en échange d'une durée de cotisation supérieure à 2 ans (une sorte de caisse privée, « A-Kasse »). Elles sont plafonnées assez bas, imposées à plus de 30% et soumises à un contrôle strict de recherche d'emploi. Pour autant, l'aide à la recherche d'emploi favorise très nettement les danois et leur assure les postes recherchés, contraignant les étrangers les plus qualifiés à accepter des offres pour lesquelles ils sont surqualifiés. En tant qu'étranger, mon expérience est donc mitigée.

Le Danemark reste un petit pays avec une population limitée, qui intègre encore peu d'étrangers, ce qui explique pour partie le taux élevé d'actifs en emploi (76,6% contre 68,5% en France). Du fait d'une population vieillissante, il est assez facile pour un Danois sorti du système éducatif de trouver un emploi, car il existe finalement peu de compétition (rapport offre/ demande assez stable). Ce système fonctionne très bien s'il reste protégé et ne fait pas directement face à des systèmes plus compétitifs. ...



ANNEXES

... J'ai une bonne expérience des service publics danois : les syndicats sont riches et puissants, s'adressent à un public spécifique (ils sont organisés par catégorie professionnelle et secteur), proposent une aide concrète (négociation, formations...). Ils sont écoutés par l'entreprise, avant tout car ils ne sont jamais dans une posture de conflit systématique et stérile. C'est sans doute aussi la raison pour laquelle beaucoup plus de salariés se syndiquent. L'attitude est plus constructive.

L'effort de décentralisation des services publics est plus marqué qu'en France. La relation du citoyen aux administrations me semble plus facile, c'est une des conséquences d'un effort important de digitalisation. Le contact initial est rapide et la relation est bien organisée. Il n'existe cependant, comme en France, pas de réelle culture de l'efficacité au sein des services publics. Le traitement des cas peut donc également prendre un temps assez long, mais reste plus réduit qu'en France et fait l'objet d'un suivi plus précis.

La relation de confiance État-citoyen est très forte au Danemark alors qu'elle est faible en France et ceci est certainement la plus grande différence entre les deux pays. Cette confiance est basée sur la transparence (parfois un peu fantasmée), l'honnêteté et le pragmatisme. Ceci est également dû à la perception d'être un petit pays « où tout le monde se connaît et partage les mêmes valeurs », générant de manière plus large un haut niveau de confiance dans toutes les relations. »



L'Institut des Français
de l'Étranger

le meilleur du monde pour inspirer la France

POUR UN NOUVEAU PACTE SOCIAL

PASSER LA DÉPENDANCE PASSIVE
À LA SOLIDARITÉ ACTIVE
VIA LA RESPONSABILISATION CITOYENNE.